

550, boulevard Wilfrid-Lavigne  
Gatineau (Québec) J9H 6L5  
Tél. : 819 684-0222



**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**Séance ordinaire du mardi 8 novembre 2022**  
**Virtuel 18h30 à 20h30**

<b><u>1.Présences, vérification du quorum</u></b>	<b><u>Absences</u></b>
Suzanne Roussy Annick Demers Simon Lajoie Viviane Poirier Bianka Lacasse André Babin Tanya Bessette Nivella Nduwayo Sandra Thibodeau Maude Verner Marie-Pierre Couture	Charles Tardif
<b><u>1BI. Mot de la direction</u></b> 011-CE <b><u>Viviane Poirier</u></b>  Retour sur l'isolement covid qui n'est plus nécessaire. Retour sur la classe verte pour les coûts qui ont changé. Geneviève Labelle et les enseignants du cycle vont se rencontrer afin d'apporter des solutions. Suivi au prochain CÉ. Monsieur Chagnon a accordé 5000\$ pour l'école et nous avons relancé madame Murray. Retour sur notre campagne Centraide. Les gens ont vraiment apprécié amasser 400\$. Nous sommes en période de portrait de classe et de mise en place  Conférence-parents sur l'ère du numérique le 17 janvier 2023 et le 8 février 2023.	
<b><u>1BII. Mot du président</u></b>  Inquiétudes quant au fait que des gens viennent sur le terrain de soccer avec leur voiture pour faire des dommages.  Contrat signé entre les berlines 23-24 avec une option de 2 ans. Contrat signé avec les autobus scolaires 2027-2028 avec prolongation possible de 2 ans. 037 : sera construite dans le projet de la croisée. Prévues à la rentrée 2025. Boless obtient le contrat. Retour sur les actes de violence au stationnement. Le SPVG est impliqué.	
<b><u>1C-Période de questions</u></b>	

-Pourquoi les classes TSA ne sont pas incluses dans l'activité du Flying Squirrel? Il faudrait inclure tous les élèves.

### **1D- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de M. Simon Lajoie, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour pour la séance du 11 octobre 2022.

Secondé par Mme Marie-Pierre Couture.

### **1E- Adoption du procès-verbal du 11 octobre 2022**

Quelques correctifs

Sur proposition de Mme Suzanne Roussy, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 juin 2022.

Secondé par M. Simon Lajoie.

## **2- Travaux du conseil- Approbation-Adoption**

### **2.1 Représentant de la communauté**

Aucune personne ne s'est présentée

### **2.2 Fonds à destination spéciale- M.Chagnon**

**94.** Le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école.

L'administration du fonds est soumise à la surveillance du conseil d'établissement; le centre de services scolaire doit, à la demande du conseil d'établissement, lui permettre l'examen des dossiers du fonds et lui fournir tout compte, tout rapport et toute information s'y rapportant.

Considérant la sollicitation effectuée par courrier électronique le 20 octobre 2022;

Considérant le projet de la classe nature;

Considérant le projet de la patinoire de proximité ;

Il est proposé par Mme Suzanne Roussy et appuyé par Mme Mélanie Houle que le conseil d'établissement approuve la réception du montant de 5000,00\$ remis par le conseiller municipal, Gilles Chagnon.

### **2.3 Contrat de patinoires**

Nous n'avons pas de réponse. Modification au contrat pour le montant. Aller de l'avant avec l'acompte de 2000\$ avec les sous de M Chagnon.

**91.** Le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire et dans le cadre du budget de l'école, conclure un contrat pour la fourniture de biens ou services avec une personne ou un organisme. Il peut en outre exiger une contribution financière des utilisateurs des biens ou services offerts.

Considérant les besoins du quartier de la communauté, il est proposé par M. Simon Lajoie et appuyé par Mme Marie-Pierre Couture que le conseil d'établissement approuve les contrats pour les patinoires de proximité.

#### **2.4 Location de Gymnase**

Variation des coûts entre les écoles. Nous allons proposer une augmentation à 30\$.

**93.** Le conseil d'établissement approuve l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école proposée par le directeur de l'école, sous réserve des obligations imposées par la loi pour l'utilisation des locaux de l'école à des fins électorales et des ententes d'utilisation conclues par le centre de services scolaire avant la délivrance de l'acte d'établissement de l'école.

Toute entente du conseil d'établissement pour l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école doit être préalablement autorisée par le centre de services scolaire si l'entente est faite pour plus d'un an.

Le conseil d'établissement approuve l'organisation par le centre de services scolaire, dans les locaux de l'école, de services qu'il fournit à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires.

Considérant les demandes de location par certains organismes;

Il est proposé par Mme Maude Verner et appuyé par Mme Annick Demers d'approuver l'utilisation des locaux :

Selon le taux horaire de 30\$/heure.

#### **2.5 Campagne de financement OPP- Cha Yi**

Tout est rédigé. La prochaine étape est de faire l'envoi aux parents. Durée d'un mois. Formulaire papier.

Il faudra organiser la logistique pour faire la distribution.

Question : Comment est venue l'idée de la vente de thé?

Une boutique de la région. Une maman de l'école est propriétaire. Produit local.

**94.** Le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école.

L'administration du fonds est soumise à la surveillance du conseil d'établissement; le centre de services scolaire doit, à la demande du conseil d'établissement, lui permettre l'examen des dossiers du fonds et lui fournir tout compte, tout rapport et toute information s'y rapportant.

Considérant la demande de résolution effectué par courrier électronique le 27 octobre 2022.

Considérant que la résolution a été acceptée à la majorité, tel que mentionné dans la régie interne.

Il est proposé par Mme Nivella Nduwayo et appuyé par Mme Annick Demers que le conseil d'établissement approuve la campagne de financement Thé Cha Yi.

## **2.6 Plan de lutte à la violence et l'intimidation**

Statistiques liées au QSVER- rempli par les élèves de 4-5-6 et les membres du personnel. 125 élèves ont répondu sur 131.

**75.1.** Le conseil d'établissement adopte le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposée par la direction de l'école...

Considérant la consultation faite auprès du personnel;

Considérant les besoins des élèves de l'école;

Considérant le dépôt du document officiel;

Il est proposé par Mme Suzanne Roussy et appuyé par Mme Tanya Bessette que le plan de lutte à la violence, à l'intimidation et à la radicalisation soit adopté tel quel ou avec les modifications suivantes.

## **2.7 Fermeture service de garde 9 janvier 2023**

**256.** À la demande d'un conseil d'établissement d'une école, le centre de services scolaire doit, selon les modalités d'organisation convenues avec le conseil d'établissement, assurer, dans les locaux attribués à l'école ou, lorsque l'école ne dispose pas de locaux adéquats, dans d'autres locaux, des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire....

3. Les services de garde sont offerts pendant toutes les journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs, mais à l'extérieur des périodes consacrées à ces services, suivant les modalités, tel l'horaire, convenues par la commission scolaire et le conseil d'établissement de l'école, conformément à l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Considérant les besoins en formation de tout le personnel de l'école;

Considérant qu'il est toujours impossible de voir tout le personnel de l'école en même temps en raison des quarts de travail;

Considérant qu'il est toujours important de faire une activité d'équipe-école par année;

Il est proposé par Mme Suzanne Roussy et appuyé par Mme Annick Demers de ne pas offrir de service de garde pendant la journée pédagogique du 9 janvier 2023.

## **2.8 Fermeture service de garde semaine de relâche 2023**

Nous fermons avec message dans l'infoparent.

**256.** À la demande d'un conseil d'établissement d'une école, le centre de services scolaire doit, selon les modalités d'organisation convenues avec le conseil d'établissement, assurer, dans les locaux attribués à l'école ou, lorsque l'école ne dispose pas de locaux adéquats, dans d'autres locaux, des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire....

3. Les services de garde sont offerts pendant toutes les journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs, mais à l'extérieur des périodes consacrées à ces services, suivant les modalités, tel l'horaire, convenues par la commission scolaire et le conseil d'établissement de l'école, conformément à l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Considérant annuellement que les besoins d'un service de garde pendant la semaine de relâche sont toujours très faibles, et ce depuis de nombreuses années dans toutes les écoles du Centre de services scolaire des Portages de l'Outaouais;  
Considérant que les élèves ont besoin d'une pause de l'école;  
Considérant que l'offre de service que l'école peut faire pour un camp de jour serait plus élevée que celle offerte par la ville de Gatineau;  
Il est proposé par Mme Suzanne Roussy et appuyé par Mme Marie-Pierre Couture de ne pas offrir de service de garde pendant la semaine de relâche du mois de mars 2023.

### **3- Informations et suivis**

#### **a. Projet éducatif**

Présence des enseignants par niveau et des parents M Simon Lajoie, André Babin et Mme Nivella Nduwayo.

Nous avons regardé les différents objectifs que nous avons et les résultats associés.

Nous avons présenté les données du plan de lutte.

Nous avons regardé les sondages faits dans le passé pour le projet éducatif (parents, élèves, membres du personnel).

La prochaine rencontre prévue est le 6 février (journée pédagogique).

#### **b. Photo**

Nous avons reçu les photos cette semaine. Les parents les recevront sous peu. Mme Poirier propose d'aller de l'avant avec Photomania l'an prochain.

#### **Consultation pour la politique de surplus**

L'annexe 1 : Enfants qui viennent de l'extérieur du CSS. Ils doivent payer leur transport. (Demandes extraterritoriales)

### **4. Travaux des comités**

#### **a. Comité de parents :**

Aucune rencontre depuis. Nouveau ministre de l'Éducation, ses attentes.

#### **b. Comité consultatif EHDAA :**

Rencontre le 17 octobre en virtuel. Toutes les rencontres seront en virtuel sauf le 30 janvier 2023. Description des rôles et fonctions de tous. Quelqu'un s'occupe de l'actualisation du site web. Le président Jacques Pilote a été réélu. Prochaine rencontre 28 novembre 2022.

#### **c. Enseignants :**

Décorations Halloween, qui viendra enlever le tout. Moment prévu?

#### **d. Personnel de soutien :**

#### **e. Service de garde :**

Belle participation des enfants. Le taux de participation est beaucoup plus élevé.

#### **f. Membre de la communauté :**

Bon coup au service de garde.

#### **g. OPP :**

Présentement en début de levée de fonds.

**5. Prochain CÉ**

- a) Obligation de consultation des élèves au CÉ.
- b) Approbation de l'annulation du CÉ de décembre à envoyer par courriel.

**6. Levée de la séance**

Sur proposition de Mme Suzanne Roussy, appuyé par Mme Maude Verner, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h19.

**Prochaine rencontre le mardi 7 février 2023 en virtuel.**